



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE ENQUETE POUR L'EVALUATION DE L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PANDEMIE COVID-19 SUR LES ENTREPRISES EN ALGERIE

Sommaire

1.	Contexte.....	2
2.	Objectifs de l'enquête.....	3
2.1	Objectif général.....	3
2.2	Objectifs spécifiques et questions de recherche.....	3
3.	Tâches attendues.....	4
3.1.	Échantillonnage.....	4
3.2.	Collecte des données.....	5
3.2.2	Mesures de prévention et de protection sanitaire.....	5
3.2.3	Formation des enquêteurs.....	6
3.2.4	Test pilote.....	6
4.	Durée de l'enquête et livrables.....	8
4.1.	Durée de l'enquête et de son analyse.....	8
4.2	Livrables.....	8
5.	Compétences et qualifications requises.....	9
6.	Conditions de soumission et d'évaluation des offres.....	10
6.1.	Offre technique (documents constitutifs de l'offre).....	10
6.2.	Offre financière.....	10
6.3.	Evaluation des offres.....	11
6.4.	Evaluation de l'offre financière.....	12
6.5.	Attribution.....	12

Document validé par le Comité technique en date du 11 novembre 2020



1. Contexte

La pandémie COVID-19 continue d'occuper l'opinion nationale et internationale depuis le début de cette année. Son impact sur le plan sanitaire, économique et sociétal n'est plus à démontrer. En Algérie, la prise de conscience de l'impact attendu de cette pandémie a été très tôt. En effet, dès le 12 mars 2020, des mesures ont été prises pour atténuer cet impact et aider la population à s'adapter à ce nouveau contexte qui dure dans le temps et l'espace. A ce jour, on comptabilise 58.574 cas confirmés, 1.980 décès et 40.557 cas de guérison. Le taux de létalité est de 3,4 %¹.

Au début, ces mesures (décrets exécutifs des 21² et 24³ mars 2020) visaient à réduire les contacts physiques entre les citoyens dans les espaces publics et sur le lieu de travail afin de contenir la propagation de la maladie telles que la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes; la suspension des événements publics (culturels, économiques, etc.) ; l'interruption des activités de commerce et de toutes les activités de transport de passagers à l'intérieur et entre les villes; fermeture des lieux de rassemblement publics (écoles, universités, marchés (sauf marchés de gros), restaurants, etc.) ainsi que le confinement total de la Wilaya de Blida et le confinement partiel des autres Wilayas du pays. Au moins 50% des fonctionnaires ont été mis en congé payé exceptionnel et les citoyens étaient invités à observer scrupuleusement les mesures de confinement et de prévention.

Les mesures de prévention et de lutte nécessaires pour maîtriser la propagation de la COVID-19, telles que le confinement partiel et les suspensions de certaines activités économiques jugées non essentielles à la survie, ont, probablement, entraîné une perte de revenu aussi bien pour les entreprises que certains groupes de la population, notamment les travailleurs du secteur privé et indépendants, y compris ceux activant dans la sphère informelle de l'économie. L'impact sur la capacité des groupes vulnérables de la population à avoir un accès continu aux services et aux biens essentiels, tels que les services de santé, l'éducation et l'alimentation, reste à évaluer.

Sur le plan économique, les effets de la crise pourraient également se traduire par une augmentation du taux de chômage en raison des risques élevés de licenciements par des employeurs et entreprises en difficultés, notamment les très-petites entreprises, souhaitant réduire leurs opérations pour atténuer l'impact des suspensions de certaines activités économiques.

Les autorités ont, pour leur part, entrepris une opération de recensement et d'identification en vue d'octroyer des allocations de solidarité aux groupes de la population les plus impactés socialement et économiquement par les effets secondaires de la crise sanitaire, tout comme des consultations sectorielles ont été menées pour renforcer les mesures déjà prises afin d'atténuer les effets économiques des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du virus sur les entreprises. Les autorités ont également appliqué un plan de dé-confinement graduel en deux phases (7 et 14 juin 2020).

C'est dans ce contexte que le PNUD propose de soutenir le Gouvernement dans l'évaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19 à travers une enquête visant **1500 entreprises**. Cette enquête sera effectuée en collaboration avec les partenaires techniques nationaux.

¹<http://covid19.sante.gov.dz/carte/> (à la date du 2 novembre 2020)

²<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2020/F2020015.pdf>

³<https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2020/F2020016.pdf>



2. Objectifs de l'enquête

2.1 Objectif général

L'objectif de l'enquête est de soutenir les autorités dans l'évaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19, notamment des mesures de confinement partiel et de la suspension de certaines activités économiques, sur les entreprises, à travers une collecte de données en **Computer-Assisted Telephone Interviewing (CATI)**, pour éclairer la priorisation des mesures de soutien à court terme ainsi que la planification stratégique de sortie de crise à moyen terme. Ceci, afin d'atténuer les impacts secondaires socio-économiques de la COVID-19, qui peuvent perdurer sur une période plus longue que la pandémie.

2.2 Objectifs spécifiques et questions de recherche

L'enquête sur l'impact socio-économique de la crise de la COVID-19 sur les entreprises se propose de répondre aux questions de recherches suivantes :

- a. Connaître l'ampleur de l'impact sur le chiffre d'affaires des entreprises, leurs ventes et leur ressource humaine.
- b. Proportion des entreprises qui ont cessé temporairement ou définitivement.
- c. Impact sur les prix finaux et celui des intrants.
- d. Perception des chefs d'entreprises sur les mesures prises par le Gouvernement.
- e. Perception de l'avenir en termes de reprise de l'activité.

Un questionnaire proposé par le PNUD pour répondre à ces questions de recherche, a été discuté et validé par le Comité technique en date du 28 octobre 2020. Ce questionnaire comporte 45 questions et couvre les indicateurs suivants :

- Profil de l'entreprise.
- Situation des ventes.
- Situation de la production.
- Impact sur la main d'œuvre et processus d'adaptation.
- Aspects financiers (chiffres d'affaires, trésorerie et accès aux ressources bancaires).
- Mesures d'appui du Gouvernement.
- Perspectives de l'avenir.

Le questionnaire est mis à la disposition des soumissionnaires en annexe pour référence.



3. Tâches attendues

Il sera attendu du prestataire de prendre en charge les différentes phases méthodologiques et opérationnelles de l'enquête et de formuler un plan de sondage couvrant les éléments suivants :

- Plan d'échantillonnage (voir point 3.1)
- Indications sur la manière dont les données seront collectées et saisies (voir point 3.2)
- Temps nécessaire pour la collecte de données (nombre de jours)
- Logiciel de saisies des données utilisés (avec en annexe une liste/résumé des fonctionnalités requises (voir point 3.2)
- Indications sur l'assurance qualité des données, avec contrôles ponctuels au cours du processus de collecte de données afin de s'assurer de l'exactitude des données (voir point 3.2)
- Indications sur l'organisation de la base des données collectées
- Indications sur l'hébergement et la protection des données (voir point 3.2.1)
- Indications sur les mesures de prévention et de protection sanitaire (voir point 3.2.2)
- Composition de l'équipe de collecte de données avec le nombre et le profil des superviseurs et des enquêteur/ices (CV) (voir section 5)
- Indication sur la formation des enquêteurs (voir point 3.2.3)
- Indications sur la manière dont sera menée la pré-enquête (voir point 3.2.5).

3.1. Échantillonnage

La méthodologie d'échantillonnage élaborée doit être rigoureuse, adaptée à la collecte de données par téléphone. Le soumissionnaire doit préparer un plan d'échantillonnage comprenant une description et une justification de la technique d'échantillonnage, en rapport avec les objectifs de l'enquête et avec l'option de conduite de l'enquête par téléphone.

Le soumissionnaire est invité à préciser et justifier les points suivants :

- La taille de l'échantillon est de 1500 entreprises
- Le type d'échantillonnage retenu (aléatoire, stratifié, à plusieurs degrés, systématique, etc.).
- Indication de la base d'échantillonnage qui sera utilisée pour tirer les entreprises à enquêter avec indication sur la fiabilité et la date de ces sources (listes de numéros téléphoniques utilisées lors de précédentes enquêtes ; Annuaire des opérateurs publics et privés de téléphonie, ou autre)

L'échantillon doit assurer une représentativité nationale.



3.2. Collecte des données

Les activités de collecte de données consisteront essentiellement en :

- La collecte des données en CATI.
- La saisie des données (le logiciel CS Pro est à privilégier).

La collecte de donnée devra faire l'objet d'un suivi, notamment :

- La vérification de la sélection adéquate de l'entreprise.

S'assurer que la personne enquêtée n'ait pas déjà répondu au questionnaire auparavant et si elle détient les informations nécessaires sur l'entreprise.

- L'enregistrement de tous les changements dans la sélection des entreprises et de tout événement imprévu, des difficultés ou des écarts, et la présence de tout autre événement notable pendant le travail de terrain.
- La conduite de contrôles de qualité en temps opportun afin d'assurer un bon déroulement de la collecte de données. Par exemple, les superviseurs doivent également faire des contrôles ponctuels sur les données présentées par les enquêteurs au cours du processus de collecte de données afin de s'assurer que les données sont exactes. Le contrôle de qualité comportera entre autres la correction de la non-réponse et le redressement de l'échantillon.

3.2.1 Hébergement et protection des données

L'hébergement des données doit impérativement se faire localement, sur des serveurs situés en Algérie et leur transfert à l'aide de réseaux internes (circuit fermé). Le soumissionnaire est invité à préciser les dispositions qui seront prises pour l'hébergement et la protection des données collectées par CATI. Les soumissionnaires sont également invités à indiquer s'ils sont techniquement en mesure d'assurer un hébergement des données sur le serveur d'une institution nationale et les conditions de la faisabilité d'une telle opération. Dans tous les cas, une clause sera signée par le contractant sur la confidentialité et la protection des données.

3.2.2 Mesures de prévention et de protection sanitaire

Le contractant sera responsable de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires de prévention et de protection sanitaire liées à la COVID-19, y compris à travers des aménagements de travail à distance, des lieux de travail (distanciation physique dans la /les salle(s) d'appels) et en mettant à disposition de l'ensemble des enquêteur/ices des masques, gants et gel hydro-alcoolique, et ce en conformité avec les directives des autorités en la matière. Le PNUD peut apporter un soutien matériel. **Cette exigence conditionnera la validité de la soumission de l'offre.**



3.2.3 Formation des enquêteurs

Le contractant devra dispenser une formation générale complète, théorique et pratique, afin de s'assurer que les enquêteurs aient une bonne compréhension des objectifs de l'enquête, de ses concepts clés, méthodologie et outils. La formation doit être théorique et pratique. Cette formation devra aussi aborder les mesures de prévention sanitaire, y compris la distanciation physique, pour la protection des enquêteur/ices contre tout risque potentiel d'infection au COVID-19.

3.2.4 Test pilote

Il est demandé que chaque équipe de superviseurs et d'enquêteurs puisse mener un test pilote avec au moins 2 à 3 entreprises par enquêteur. Cela doit servir à tester les instruments de l'enquête (logiciel, questionnaire, etc.), à s'assurer que les l'enchaînement des questions (y compris les sauts éventuels entre une question et l'autre) sont appropriés et les instruments d'enquête mis à jour en conséquence. Le test doit également servir à minimiser les réponses biaisées, à maximiser les taux de réponse et à chronométrer le temps moyen réel pour administrer le questionnaire. Un compte-rendu succinct de ce test-pilote devra être inclus dans le rapport technique sur la préparation de l'enquête finale (voir point 3.3.1) et sera soumis au PNUD 3 à 4 jours après la fin de ce test.

3.3 Traitement et analyse des données

Au titre de la phase de traitement et d'analyse des données, le contractant devra élaborer :

- un rapport technique sur la préparation de l'enquête finale
- un rapport intermédiaire
- un rapport final

3.3.1 Rapport technique sur la **préparation** de l'enquête finale (10 à 15 pages, Arial 11, sans les annexes)

Au terme du test pilote le contractant devra remettre un rapport technique sur la préparation de l'enquête comprenant notamment:

- La méthodologie, l'échantillonnage, les instruments de recherche et outils de collecte et de saisie de données finaux mis au point.
- Les dispositions mises en œuvre et infrastructures utilisées pour l'hébergement et la protection des données.
- Le calendrier et le plan de formation des équipes de collecte des données (enquêteurs et superviseurs)
- Les mesures de prévention et de protection du personnel et des enquêté(e)s envisagées et mises en œuvre lors du test pilote
- Les conclusions et les changements d'instruments d'enquête, y compris du questionnaire (si applicable et après accord du PNUD), du calendrier ou autres résultats du test pilote;
- Indications sur le contrôle ponctuel des données collectées par les enquêteurs lors du test pilote
- Indications sur les problèmes rencontrés et les stratégies d'atténuation.

3.3.2 Rapport intermédiaire des résultats de l'enquête finale

Au terme de la collecte des données, de l'épuration des fichiers et des redressements nécessaires, le contractant élaborera un rapport intermédiaire des résultats de l'enquête devant comprendre les sections suivantes :

- a. Résumé des principaux résultats saillants de l'enquête, et des conclusions relatives à la réception du questionnaire par les ménages (250 à 300 mots).
- b. Bref descriptif de la méthodologie de l'enquête.
- c. Résultats descriptifs des tris à plats, illustrés par des graphiques pour l'ensemble des variables des principaux indicateurs couverts par l'enquête, à savoir :
 - Profil de l'entreprise.
 - Situation des ventes.
 - Situation de la production.
 - Impact sur la main d'œuvre et processus d'adaptation.
 - Aspects financiers (chiffres d'affaires, trésorerie et accès aux ressources bancaires).
 - Mesures d'appui du Gouvernement.
 - Perspectives de l'avenir.

En accord avec le partenaire technique national, le PNUD apportera un soutien technique sur la visualisation des résultats sur des graphiques, tableaux et cartes pour effectuer une analyse des vulnérabilités multidimensionnelles.

3.3.3 Rapport final des résultats de l'enquête

Le contractant élaborera un rapport final de l'enquête intégrant les commentaires sur le rapport intermédiaire et structuré comme suit :

- a. Résumé.
- b. Contexte.
- c. Objectifs et questions de recherche.
- d. Méthodologie de l'enquête (le plan d'échantillonnage et la taille de l'échantillon; l'administration du questionnaire ; le travail de terrain ; la saisie et le traitement des données, l'analyse des données, les limites de la méthodologie).
- e. Résultats analytiques, avec des tableaux croisés pertinents et illustrés par des graphiques, se focalisant sur les réponses à apporter aux questions de recherche (voir section 2.2)
- f. Conclusions.
- g. Annexes :
 - *les références, les définitions des concepts clés,*
 - *les questionnaires et autres instruments de collecte de données*
 - *le contenu de la formation des enquêteurs*
 - *le pilotage et les résultats, y compris ajustements éventuels apportés*
 - *le calendrier de l'enquête et son plan de déploiement*
 - *les résultats de la collecte de données avec nombre de réponses complètes, partielles, non-réponse, les refus ainsi que des indications sur les problèmes rencontrés et les stratégies d'atténuation*
 - *Le fichier brut des données (format ASCII au moins) et le fichier redressé, dictionnaire/guide de codification des données, règles de contrôle pour l'épuration des données et syntaxe pour l'analyse des données utilisés.*

4. Durée de l'enquête et livrables

4.1. Durée de l'enquête et de son analyse

Le contractant devra soumettre un plan de travail détaillé avec le calendrier de l'enquête. Une réunion de démarrage se tiendra, dans la foulée de la signature du contrat en présence des membres du Comité technique. Cette réunion permettra de discuter le plan de travail et fournir au contractant l'ensemble des informations pertinentes. Le plan de travail sera effectif dès son approbation. Le PV de la réunion de démarrage fera partie intégrante du contrat.

4.2 Livrables

Les livrables à soumettre, l'échéancier de soumission et les termes de paiement sont indiqués dans le tableau ci-après :

Livrables	Livrables	Echéance	Conditions de soumission	Condition de paiement
1	Description de la base d'échantillonnage et plan de travail détaillé avec le calendrier de l'enquête	04 jours après la réunion de démarrage	Livable à soumettre en format numérique par email.	10 % du montant du contrat à l'approbation du livrable 1
2	Rapport technique sur la préparation de l'enquête finale	04 jours après la fin du test pilote	Livable à soumettre en version numérique par email	30 % à l'approbation du livrable 2
3	Rapport intermédiaire des résultats de l'enquête	15 jours après la fin de l'enquête finale	Livable à soumettre en version numérique par email	30 % à l'approbation du livrable 3
4	Rapport final de l'enquête	15 jours après les retours des partenaires techniques	Livable à soumettre en version numérique (flashdisk) et papier	30 % à l'approbation du livrable 4
5	Fichier des données brutes et redressées (format ASCII)	15 jours (max) après les retours des partenaires techniques	Livable à soumettre en format numérique (format ASCII)	10 % à l'approbation du livrable 5



5. Compétences et qualifications requises

Le soumissionnaire doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le contractant doit être de droit algérien et basé en Algérie.
- Le contractant doit être expérimenté en matière de conception et de réalisation d'enquêtes socio-économiques sur les entreprises au cours des 05 dernières années.
- Le contractant doit avoir mené à bien au moins deux (2) enquêtes similaires au cours des 05 dernières années.

Les membres de l'équipe qui sera amené à réaliser cette enquête doivent satisfaire les conditions suivantes :

Directeur de l'enquête

Cette personne servira de chef d'équipe avec un poste à temps plein pendant toute la durée de l'étude. Elle/Il sera le principal point de contact entre le PNUD, les partenaires techniques et l'équipe de l'étude et aura en charge l'élaboration globale du rapport final de l'étude. Elle doit avoir un diplôme d'études supérieures en études de développement, économie, sociologie de préférence ou tout autre domaine d'études pertinent, avec un minimum de 8-10 ans d'expérience dans le traitement des enquêtes quantitatives (requis) auprès des entreprises et avoir d'excellentes compétences rédactionnelles, organisationnelles et communicationnelles.

Responsable « Qualité des données »

Avoir un diplôme en économie ou en statistiques ou dans des domaines liés aux sciences sociales et une expérience de 05 ans minimum dans l'organisation technique d'enquêtes quantitatives sur les entreprises ou individus. Avoir une expérience de travail dans des enquêtes où les données sont saisies en même temps que le processus d'entretien est conduit (saisie digitale sur tablette par l'enquêteur/ice).

Superviseurs « Téléopérateurs »

Avoir un diplôme en sciences commerciales et Marketing et une expérience minimale de 5 ans dans la supervision des plateaux de centre d'appels CATI. La personne devra être disponible à temps complet.

Statisticien(s)

Avoir un diplôme en statistiques, idéalement avec un accent sur les statistiques en sciences sociales et une expérience avérée dans les enquêtes et l'analyse de données (minimum 5 ans). Avoir une bonne connaissance des méthodes d'enquête, et des méthodes d'échantillonnage et de l'analyse de données. La personne devra être disponible à temps complet.



6. Conditions de soumission et d'évaluation des offres

Les soumissionnaires ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent, peuvent postuler pour la présente consultation. Le dossier de candidature devrait comprendre obligatoirement les pièces ci-dessous listées :

6.1. Offre technique (documents constitutifs de l'offre)

- Plan de travail détaillé avec le calendrier de l'enquête (voir section 4).
- Plan de sondage de l'enquête (voir section 3).
- Plan d'analyse et de traitement des données de l'enquête (voir point 3.3).
- Les CV du chef d'équipe de l'enquête, du statisticien, du gestionnaire de données et du responsable de terrain.
- 02 attestations de bonne exécution d'études similaires, délivrées par les commanditaires des enquêtes
- Un exemple d'un rapport précédent
- Registre de commerce et numéro d'identification statistique

6.2. Offre financière

L'offre financière doit contenir les informations contenues dans le tableau ci-dessous⁴ :

Item	Nombre d'hommes/jour	Prix unitaire en HT en dinars	Total
Directeur de l'enquête			
<u>Responsable</u> « <u>Qualité des données</u> »			
<u>Superviseurs</u> « <u>Téléopérateurs</u> »			
<u>Statisticien(s)</u>			
Coûts du matériel et de la logistique			
Autres _____			
Total			

⁴ Des éléments de dépenses peuvent être ajoutés le cas échéant.

SOUTIEN A LA REPONSE NATIONALE AU COVID-19
ENQUETE POUR L'EVALUATION DE L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PANDEMIE
DU COVID-19 SUR LES ENTREPRISES EN ALGERIE



6.3. Évaluation des offres

L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant sur la base de la grille de notation et en tenant compte de la pondération sur les notes technique et financière respectivement de 70 % et 30 %. L'évaluation de l'offre technique se fera selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous :

Critères Techniques	Points
Plan de travail détaillé avec le calendrier de l'enquête	15
Plan de sondage	25
Plan d'analyse et de traitement des données	15
Directeur de l'enquête	05
<i>PhD/Doctorat et minimum 08-10 ans d'expérience</i>	05
<i>Master et minimum 08-10 ans d'expérience</i>	03
<i>License/Maîtrise et minimum 08-10 ans d'expérience .</i>	02
Responsable " Qualité des données"	05
<i>Master (05 ans d'expérience et plus)</i>	05
<i>Master (moins de 05 ans d'expérience)</i>	03
<i>License/Maîtrise et minimum 05 ans d'expérience</i>	02
Superviseur "Téléopérateurs"	05
<i>Master (05 ans d'expérience et plus)</i>	05
<i>Master et moins de 05 ans d'expérience</i>	03
<i>License minimum 05 ans d'expérience</i>	02
Statisticien(ne)	05
<i>PhD/Doctorat et minimum 05 ans d'expérience</i>	05
<i>Master/Maîtrise et minimum 05 ans d'expérience</i>	03
<i>License minimum 05 ans d'expérience</i>	02
Téléopérateurs	05
<i>Master/Maîtrise et minimum 06 mois d'expérience</i>	05
<i>License et minimum 06 mois d'expérience</i>	03
<i>Diplôme d'études secondaire et minimum 06 mois d'expérience</i>	02
Maîtrise des langues par les membres de l'équipe de collecte de données	05
<i>Arabe , Amazigh et Français</i>	05
<i>Arabe et Amazigh</i>	04
<i>Arabe</i>	03
Part des femmes dans l'équipe des enquêteurs et enquêteurs :	05
<i>Plus de 50%</i>	05
<i>Parité 50%</i>	04
<i>Moins de 50%</i>	01
02 attestations de bonne exécution d'études similaires, délivrées par les commanditaires d'enquêtes effectuées au cours des 05 dernières années:	05
<i>02 références (ou plus)</i>	05
<i>Moins de 02 références</i>	00
Exemple d'un rapport précédent	05
<i>01 rapport</i>	05
<i>00 rapport</i>	00
Total note technique du soumissionnaire	100



6.4. Évaluation de l'offre financière

Seules les propositions financières des offres retenues suite à l'évaluation technique avec un minimum de 70/100 points seront considérées pour l'évaluation financière. Il est demandé au soumissionnaire de fournir son offre financière globale pour l'ensemble de la mission.

6.5. Attribution

La proposition financière la moins-disante (F_m) reçoit un score financier (S_f) de 100 points. Les scores financiers (S_f) des autres offres sont établis de la manière suivante :

$$S_f = 100 * \left(\frac{F_m}{F}\right)$$

F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont respectivement 70% et 30%. Le score technique (S_t) est calculé comme suit :

$$S_t = N_m + N_t$$

Où :

N_m : étant la note attribuée pour la méthodologie proposée, approche et plan d'exécution (sur 40).

N_t : étant la note technique attribuée à l'expert (sur 60).

La note finale S (correspondra au score technique et financier combiné) est calculée comme suit :

$$S = S_t * 70\% + S_f * 30\%$$

A l'issue de l'analyse, les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue. Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné (S) le plus élevé sera retenu pour l'exécution de l'enquête.